



Suppression prime de 13ème mois

Par **verdi69**, le **28/07/2009** à **22:39**

Bonsoir,

Voilà ma situation :

J'ai été embauché en octobre 2009 à un poste de cadre. Mon contrat négocié propose une rémunération évolutives avec :

- **Les 6 premiers mois, un brut/12 mois + prime de 13ème mois versé en deux fois (accord dans l'entreprise en 2006)**
- **Les 9 mois suivant, un brut supérieur/12 mois + prime de 13ème mois versé en 2 fois**
- **A partir du 01/01/2010, "votre un salaire annuel brut global sera garanti sur la base de 50000,00 euros compris les primes".**

Aujourd'hui, lors d'une réunion du comité d'entreprise, notre DG a annoncé la dénonciation (suppression...) de cet accord portant sur cette prime de 13ème mois. "Cette procédure légale donnera lieu à une information individuel de tous les salariés avec lettre délivrée en mains propre".

Ma question est de savoir si, à partir du 01/01/2010, je suis impacté par cette suppression ? (Il est bien évident que je ne toucherai pas la 1/2 prime de décembre 2009 comme tous les autres salariés).

Faut-il aller voir mon patron ou la DRH dès demain, a chaud, ou laisser faire et attendre le 01/01/2010 pour contester une éventuelle baisse de mon "salaire annuel brut global (...)

garanti" auquel on aura soustrait un 13ème mois ?

Dernière question, sur le l'idée que je ne suis pas "impacté" à partir du 01/01/2010, quel sera ma situation le jour ou, comme promis oralement (!), cette prime sera remise en place pour les autres salariés ?

Merci par avance de tous vos conseils.

Xavier